

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 Mai 2011

L'an Deux Mille Onze et le 31 Mai à 16 Heures, les actionnaires de la société SERVICOM SA se sont réunis à l'hôtel SHERATON à Tunis, sur convocation du Conseil d'Administration pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2010
4. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC
5. Affectation du résultat de l'exercice
6. Fixation des jetons de présence
7. Quitus aux administrateurs
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
9. Recomposition du conseil d'administration de la société

Il ressort de la feuille de présence signée à l'entrée de la salle de réunion que les actionnaires présents ou représentés représentent% du capital et par conséquent l'assemblée peut délibérer légalement.

Etaient aussi présent Monsieur Adnene ZGHIDI représentant de BDO TUNISIE, commissaire aux comptes de la société.

Le bureau a été composé par l'assemblée comme suit :

Monsieur Majdi ZARKOUNA préside la séance.

Messieurs et sont désignés scrutateurs de la séance

Monsieur Mourad DIMASSI est désigné secrétaire de la séance.

Après échange de point de vue, la totalité des actionnaires décident l'adoption des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2010 de la société SERVICOM.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010 du groupe SERVICOM.

Troisième résolution

L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200), (205) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve toutes les opérations y traduites.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'année 2010 de la société qui est de 269 100 DT comme suit :

| | | |
|--------------------------|-----------|-------------|
| Résultat de l'exercice | 269 100 | (1) |
| Résultats reportés | 741 307 | (2) |
| Résultat distribuable | 1 010 407 | (3)=(1)+(2) |
| Réserves légales de 5% | 50 520 | (4) |
| Réserves extraordinaires | 959 887 | (5)=(3)-(4) |

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 7000 (Sept Mille) Dinars net à titre de jetons de présence. L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration afin de répartir ces jetons entre les administrateurs.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2010.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société le cabinet BDO Tunisie représenté par Mr Adnene ZGHIDI pour un nouveau mandat de 3 ans : 2011, 2012 et 2013

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Mrs Majdi Zarkouna, Taoufik Dimassi, Nejib Chaabène, Chiheb Ben Hmida et les 2 représentants de l'ATD SICAR pour un nouveau mandat de 3 ans : 2011, 2012 et 2013.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Mr Mourad DIMASSI en tant qu'administrateur pour un mandat de 3 ans : 2011, 2012 et 2013.

Dixième résolution

Suite à la démission de Mr Riadh Ben Khelifa de son poste d'administrateur représentant des petits porteurs, l'Assemblée Générale décide de nommer Mr Mohamed Mehdi Khmiri comme administrateur représentant des petits porteurs pour un mandat de 3 ans : 2011, 2012 et 2013.

Plus rien ne reste à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le Président
Mr Majdi ZARKOUNA

Le Secrétaire
Mr Mourad DIMASSI

Les Scrutateurs

.....